



## Procès verbal de la séance du Conseil Municipal COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

*\*Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX HUIT

Le VINGT SIX AVRIL A VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 19 avril 2018

Affichage Mairie : jeudi 19 avril 2018

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	17
	Votants	17

**PRESENTS :** M.GUILLOT Jean Pierre, M. THIVILLIER Alain , M. ROMAND Alain, Mme DUVERNOIS Mireille, Mme LAVET Catherine, Mme CESAR Murielle, Mme ROSAT Aurélie, Mme SARZIER Laurence, , M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. ROUX JérémY, , M. EVAUX Denis, Mme LAPALUD Sylvie, M. DREVET Jean Nicolas, , Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean Louis, M.COLDEFY Jean, M. MABILON Robert.

<b>ABSENTS EXCUSES :</b> M. QUINCY Vincent	pouvoir donné à M. le Maire
M. BADEL Jean Charles	pouvoir donné à Mme Laurence SARZIER
Mme PINEDO Léonor	pouvoir donné à Mme Murielle CESAR
Mme BARBET Janique	pouvoir donné à M. Alain THIVILLIER
Mme VIVOT Laetitia	pouvoir donné à M. JérémY ROUX
Mme MABILON Robert	pouvoir donné à M. BERRAT Jean Louis

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. ROUX JérémY

### ORDRE DU JOUR :

#### I - Désignation d'un secrétaire de séance :

Mr JérémY ROUX est désigné

#### II- Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)

N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE DE DECISION	MONTANT TTC
14/2018	Vacations commissaire enquêteur déclaration de projet	Caisse des Dépôts et Consignations	27/03/2018	1 305,64 euros
15/2018	Fleurissement communal	SA Pépinières REY	12/04/2018	1 160,06 euros
16/2018	Vérifications Installations gaz, électricité et ascenseur	Bureau Veritas	12/04/2018	1 11,64 euros

### **III - Approbation du projet de compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 26 mars 2018 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

#### **AFFAIRES GENERALES :**

### **IV - Avenant n°2 marché d'assurance GROUPAMA :**

Rapporteur : Mireille DUVERNOIS

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du mercredi 15 juillet 2016, la commune de Dommartin a fait le choix d'attribuer les lots assurances dommages aux biens et responsabilité civile à Groupama.

Ce marché prenant fin au 31/08/2018 et afin de remettre en place une consultation portant sur une année civile il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser la mise en place d'un avenant entre la commune et Groupama couvrant la période du 31/08/2018 au 31/12/2018 dans les mêmes conditions que celles existantes.

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré,  
A la majorité avec deux abstentions,**

- **Approuve** la signature de l'avenant n °2 concernant le contrat de marché public en cours
- **Dit** que les sommes liées à cette dépense seront imputables sur l'exercice 2018 au compte 61
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

### **V - Complexe de Maligny : aménagement terrains de pétanque - choix de la Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Alain ROMAND

Suite à la consultation réalisée dans le cadre de l'aménagement des terrains de pétanque au Complexe de Maligny, il est proposé aux conseillers de bien vouloir prendre connaissance de l'attribution de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le mardi 17 avril 2018.

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Approuve** la décision de la Commission d'Appel d'offres concernant le choix de l'entreprise ID VERDE
- **Valide** le montant du prix du marché de 77 864.35 euros HT (soit 93 125.76 euros TTC)
- **Dit** que les sommes liées à cette dépense seront imputables en investissement sur l'exercice 2018
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

## **VI - Groupement de commandes UGAP: convention de partenariat Conseil Départemental du Rhône :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

En fin d'année 2017, le Département du Rhône a négocié avec l'UGAP une convention et un partenariat sur des tarifs préférentiels qui bénéficieraient aussi à toutes les communes du Département du Rhône.

La commune pourra, si elle souhaite, profiter des tarifs que le Département a négocié. Ceci sera à effet immédiat sans minimum d'achat.

La commune bénéficiera d'une tarification partenariale sur les univers véhicules et matériels informatiques (comprenant les matériels, les consommables de bureau et les prestations intellectuelles informatiques).

De même la tarification dite « grands comptes » sera applicable sur toutes les autres familles d'achat du catalogue UGAP. Cette tarification permettra d'obtenir dès le premier euro, des taux de remise significatifs ex : bureautique, vêtements de travail, mobilier scolaire et collectif, textiles...

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver la signature de la convention de partenariat jointe.

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Approuve** la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par le Conseil Départemental du Rhône
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

## **VII - Autorisation de lancement de consultation : « Réfection sanitaires école Bernard CLAVEL -Cycle 3 »**

Rapporteur : Alain ROMAND

Le Conseil Municipal du lundi 05 mars 2018 a fait le choix de retenir l'entreprise AC Ingénierie afin de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser dans les sanitaires de l'Ecole Bernard CLAVEL cycle 3 au cours des vacances d'été. Il s'agit de reprendre en globalité des installations sanitaires. L'enveloppe globale estimative est de 35 000 euros.

Il est proposé aux Conseillers de bien vouloir prendre connaissance du descriptif des travaux joint à cette note et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres.

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Approuve** l'avant projet sommaire de travaux présenté
- **Valide** le lancement de l'appel d'offres relatif aux travaux projetés dans les sanitaires du cycle 3
- **Dit** que les interventions des entreprises seront programmés pendant l'été 2018
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

**FINANCES :**

**VIII- Fonds de concours Communauté de Communes Pays de l'Arbresle : travaux de voirie**

Rapporteur : Alain ROMAND

Suite aux différentes études réalisées par la Commission Voirie et après décisions de cette dernière lors de sa dernière séance du lundi 16 avril 2018, il est proposé aux Conseillers de bien vouloir prendre connaissance et de valider des choix d'aménagement et de sécurisation des voies communales en lien avec le programme communautaire catégorie 2, 2017-2018 de la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle.

Dans le but de réaliser les travaux supplémentaires :

- Aménagement rue du bourg- rue du Falque : passage protégé surélevé au niveau de la sortie piétonne du parc du centre
- Chemin de Bois Raby : création d'un cheminement piétons
- Chemin de la Muselière : création d'un plateau ralentisseur entre la rue des Humberts et le chemin de Bois Raby
- Chemin de l'Etang, au droit des logements « Grand Cour » : aménagement du stationnement et reprofilage trottoir, chaussée
- 

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant d'environ 40 000,00 euros. Une convention sera rédigée entre la CCPA et la Commune afin de formaliser les modalités de versement.

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Approuve** le descriptif des travaux demandés par la commission voirie bâtiments communale
- **Valide** les choix d'aménagement et de sécurisation des voies communales sur le programme communautaire catégorie 2, 2017-2018 de la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle
- **Approuve** le versement d'un fonds de concours de 40 000 euros à la CCPA.
- **Dit** que les interventions des entreprises seront programmés sur l'année 2018
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

## PETITE-ENFANCE - JEUNESSE

### IX - Vote des règlements intérieurs périscolaires 2018-2019 :

Rapporteur : Catherine LAVET

Lors des Conseils Municipaux du lundi 29 janvier 2018 et du lundi 26 mars il a été décidé, après concertation, que la semaine de 4 jours serait mise en place à la rentrée 2018-2019 et de nouveaux tarifs ont été votés par décision municipale.

Afin de formaliser le fonctionnement des structures à la rentrée, et après avis de la commission enfance jeunesse qui se déroulera le lundi 23 avril 2018, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir prendre connaissance des projets de règlements qui seront transmis par mail et d'approuver le cas échéant, leurs mises en place.

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Valide** les modifications demandées par la Commission Enfance Jeunesse du lundi 23 avril 2018
- **Approuve** le projet de règlement intérieur présenté
- **Dit** que Monsieur le Maire et ses services municipaux seront chargés de l'application du règlement intérieur sur les structures périscolaires pour l'année scolaire 2018-2019

Points rajoutés à l'ordre du jour :

### X - Tarifs mini-camps été z'anims a Dom :

Rapporteur : Catherine LAVET

Il est proposé aux Conseillers, suite à la commission enfance jeunesse qui s'est déroulée le lundi 23 avril 2018 de bien vouloir entériner le tarif des séjours mini-camps proposés aux familles concernant la structure accueil de loisirs « les z'anims a dom » :

Séjour en Ardèche à Ruoms pour les 11-14 ans du 09 au 13 juillet 2018 :

380,00 euros en pension complète

Séjour Cheval Bugey à Ceyzériat pour les 6-7 ans du 10 au 12 juillet 2018 :

250,00 euros en pension complète

Séjour à Vallorcine pour les 8-10 ans du 16 au 20 juillet 2018-04-30

350,00 euros en pension complète

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Valide** les tarifications suivantes :

Séjour en Ardèche à Ruoms pour les 11-14 ans du 09 au 13 juillet 2018 :

380,00 euros en pension complète

Séjour Cheval Bugey à Ceyzériat pour les 6-7 ans du 10 au 12 juillet 2018 :

250,00 euros en pension complète

Séjour à Vallorcine pour les 8-10 ans du 16 au 20 juillet 2018-04-30

350,00 euros en pension complète

- **Dit** que les sommes liées à ces recettes seront imputables en fonctionnement sur l'exercice 2018
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

#### **XI - Tarif sortie famille été z'anims a Dom :**

Rapporteur : Catherine LAVET

Cette année les z'anims à Doms propose aux enfants fréquentant le centre de loisirs, une sortie « famille » le mercredi 25 juillet 2018 au PAL.

Le Conseil Municipal voudra bien approuvé :

- Le maintien du tarif ALSH vacances avec majoration sortie (délibération n°39-2017 du 19 juin 2017)
- Une tarification unique « parent » comprenant le ticket d'entrée et le transport en bus aller retour pour le PAL à 25.00 euros

**Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Valide** les propositions tarifaires suivantes :

Le maintien du tarif ALSH vacances avec majoration sortie (délibération n°39-2017 du 19 juin 2017)

Une tarification unique « parent » comprenant le ticket d'entrée et le transport en bus aller retour pour le PAL à 25.00 euros

- **Dit** que les sommes liées à ces recettes seront imputables en fonctionnement sur l'exercice 2018
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

#### **Informations et questions diverses**

**Fin de la séance à 21h45**

**Le Maire,  
Jean Pierre GUILLOT**